

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Réalisation d'une plateforme logistique d'une surface de 44 993 m² sur les communes de Berre l'Etang (13130) et Rognac (13340)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
39°a) Travaux et constructions créant une emprise au sol au sens de l'article R. 420-1 du code de l'urbanisme supérieure ou égale à 40 000 m ² dans un espace autre que les zones [...] R.151-18 CU lorsqu'un plan local d'urbanisme est applicable	Surface de plancher créée : 44 993 m ² (dont 42 693 d'entrepôt "strict") Emprise au sol selon art. R420-1 CU : 44 173 m ² Implantation en zone UEc du PLU de Berre et UEm du PLU de Rognac Projet soumis à enregistrement ICPE au titre de la rubrique 1510 et à déclaration ICPE pour les rubriques 2910, 2925, 4331 et 4321. Projet raccordé à des réseaux existants et rejet du pluvial à l'étang de Vaine

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société GEMFI, filiale de GICRAM groupe, est spécialisée dans la réalisation d'opérations de promotion en immobilier d'entreprise à la location ou à l'acquisition pour le compte de tiers (industriels, logisticiens, PME-PMI, investisseurs). GEMFI prévoit la construction d'un entrepôt logistique de 7 cellules, destiné au stockage de produits divers de grande consommation, ... , auquel seront associés des bureaux, locaux sociaux, locaux techniques et utilités ainsi que les voiries, parkings, dispositifs de gestion des eaux pluviales et d'incendie ainsi que de sécurité (hydrants, sprinklage) nécessaires au bon fonctionnement des installations, le tout sur un terrain d'assiette de 121 323 m² sur les communes de Berre l'Etang et Rognac. Ledit terrain est constitué pour partie du site de l'ancienne usine CABOT France, qui a fait l'objet d'une cessation d'activité, dépollution et mise en sécurité validée par la DREAL PACA par un PV de constat de fin de travaux en date du 17/01/19, et sur une partie de terrain propriété de LyondellBasell sur la commune de Berre l'Etang. Le terrain est concerné par le PPRT du Pôle Pétrochimique de Berre et l'exploitant adhère au Contrat de plate-forme économique de Berre l'Etang. L'ancien site industriel, aujourd'hui démantelé, a déjà fait l'objet de plusieurs études : étude naturaliste, étude de pollution des sols et plan de gestion associé, étude de risque sanitaire conformément à l'arrêté n°253-2014 SUP du 31 juillet 2014, projet de revitalisation et réhabilitation côté LyondellBasell... Ces études sont fournies en annexe.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif est de permettre l'implantation d'un entrepôt logistique permettant d'alimenter les besoins de la Métropole, tout en redonnant à un secteur fortement marqué par son histoire industrielle ses lettres de noblesse en permettant l'exploitation d'activités moins polluantes que par le passé au sein du pôle pétrochimique.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La phase travaux aura une durée estimée de 14 mois. Le phasage sera le suivant :

- Installations et préparation de chantier
- Soutènement - terrassements
- Gros Oeuvre (infrastructure puis démarrage de la superstructure à l'achèvement de l'infrastructure)
- Hors d'eau hors d'air
- Lots architecturaux et techniques
- Achèvement des travaux, repli.

Le chantier nécessitera la mise en place d'une base vie et d'une zone de stockage de matériaux. Une zone déchets sera également mise en place.

Le trafic généré par les travaux est estimé à 30 camions/jour maximum durant les terrassements et 2500 PL sur les 4 mois que durera cette phase ; à 10 camions/jour sur les 3 mois de GO, et à 5 camions/jour sur les 7 mois suivants.

Les travaux seront réalisés en tenant compte des prescriptions du Plan de Gestion des Sols établi pour le secteur (fourni en annexe)

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation, les installations permettront l'emploi d'environ 265 salariés permanents. Le trafic estimé sera de 250 PL/jour (réception et expédition) et 285 VL/jour (effectif maximum présent en simultané sur le site : 140 à 150 personnes). Des produits de grande consommation, ... seront réceptionnés. Des produits étiquetés dangereux pourront être stockés sur 3000 m² (1/2 cellule) maximum. Ils relèveront des rubriques 4321 et/ou 4331 sans dépasser la déclaration.

Le terrain disposera de réseaux séparatifs pour ses eaux usées sanitaires et ses eaux pluviales, celles-ci faisant également l'objet d'une différenciation entre les eaux issues des toitures et celles issues des voiries, ces dernières faisant l'objet d'un traitement par un séparateur hydrocarbures. Les eaux seront raccordées selon leur nature aux réseaux existants (EU, EP) gérés par la commune de Rognac. Pour les EP, le site se rejettera ainsi dans un regard existant avant de rejoindre l'étang de Vaïne.

L'activité logistique ne nécessitera aucun besoin en eau autre que sanitaires et domestiques (lavage des installations).

Le bâtiment de 7 cellules aura une hauteur sous bac de 13,7m et aura une structure béton (poteaux, poutres) et une charpente en bois massif (en lamellé-collé).

Les murs inter-cellules seront des murs coupe-feu prévus REI120. Les façades Nord et Est seront réalisées en béton armé préfabriqué autostable toute hauteur assurant un degré coupe-feu 2h à l'ensemble.

Les stockages de produits non dangereux seront réalisés sur palettiers, sur 6 niveaux (sol + 5). Les liquides inflammables ne seront pas stockés à plus de 5m de haut et seront séparés des aérosols.

Une entrée/sortie PL et sortie VL est prévue au Sud-Est depuis le rond-point de la RD21. Une entrée VL est prévue depuis la RD21, au Sud-Ouest du terrain, afin d'accéder au parking VL de 304 places prévu sous ombrières photovoltaïques.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est uniquement soumis à Permis de Construire, à enregistrement au titre des ICPE 1510 et à déclaration au titre des ICPE 2910 et 2925, 4321, 4331.

Conformément à l'article L.512-7 I bis du code de l'environnement, l'enregistrement ICPE porte également sur les IOTA que leur connexité rend nécessaires à l'ICPE. Les bassins de gestion du pluvial, qui drainent un bassin de l'ordre de 12 ha et se rejettent dans l'étang de Vaine sont alors regardés comme faisant partie de l'ICPE et ne sont pas soumis aux procédures IOTA au titre de la rubrique 2.1.5.0.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Terrain : Parcelles AS 9, AS 10, AS 38 pp (Berre) et BW 37 à 51 et BW 74 et 75 sur Rognac	121 323 m ²
Surface d'entrepôt	42 693 m ²
Surface bureaux (R+2 possible), locaux sociaux et poste de garde	2 098 m ²
Surfaces d'utilités (sprinkler, chaufferie, locaux électriques, onduleur)	202 m ²
Surface parking et voiries légères	33 306 m ²
Surface espaces verts pleine terre	33 754 m ²
Surface totale imperméabilisée	87 569 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Ex-usine Cabot & LyondellBasell
Route départementale 21
13340 ROGNAC

Coordonnées géographiques¹

Long. 05 ° 12 ' 15 " E Lat. 43 ° 29 ' 33 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Berre-l'Etang - 13130 / Rognac (entrée principale) - 13340

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (3ème échéance), approuvée par arrêté préfectoral du 30 juillet 2019. - Plan d'Exposition au Bruit de l'aérodrome de Marseille Provence approuvé par arrêté préfectoral du 4 août 2006
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN Inondation de l'Arc approuvé par arrêté préfectoral du 15/06/2001 PPRN Retrait-gonflement des argiles approuvé par arr. préf. du 27/02/2017 PPRN Argiles approuvé par arrêté préfectoral du 26/07/2007 PPRT du Pôle Pétrochimique de Berre approuvé par arr. préf. du 12/06/2019
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site Cabot France (ex-réf BASOL : 13.0137). Dépollution réalisée, actée par PV de constat de travaux en date du 17/01/2019. Des restrictions d'usage demeurent. Le projet a fait l'objet d'un Plan de gestion et étude de projet ERS afin de définir les mesures nécessaires pour rendre le site compatible avec l'usage prévu. Le site ne ressort plus aujourd'hui sur la base BASOL de Géorisques.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZSC N° FR9301597 & ZPS FR9312005 : à ~ 2,5 km à l'Ouest du site. 4 autres ZSC à plus de 12 km du site. 5 autres ZPS à plus de 4 km du site.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Alimentation uniquement pour des besoins sanitaires et domestiques depuis le réseau d'adduction en eau potable du secteur. Pas de prélèvement au milieu naturel. Pas d'usage "procédé".
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La première nappe d'eau souterraine est rencontrée à une profondeur comprise entre 5,4 et 11,25 m NGF. Mesures à prendre en phase travaux lors de la mise en place des fondations. Par la suite, en exploitation, pas de modification car pas de rejet ni prélèvement souterrain.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Déblayage d'une partie du terrain pour mettre à niveau l'ensemble. Matériaux de déblais répartis sur l'ensemble du terrain. Gestion des terres en centres adaptés et conformément à l'AP du 12/12/2014.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Déblayage d'une partie du terrain pour mettre à niveau l'ensemble. Matériaux de déblais répartis sur l'ensemble du terrain. Gestion des terres en centres de traitement adaptés et conformément à l'AP du 12/12/2014. Le projet ne nécessitera pas d'apport complémentaire de matériaux.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Voir Annexe - rapport ECOTONIA "Volet Naturel de l'étude d'impact" de décembre 2019. Impacts bruts jugés majoritairement Négligeables à Modérés sur la faune, la flore, les habitats ; Fort sur une unique espèce de reptile. Des mesures de réduction et d'accompagnement seront mises en oeuvre pour maîtriser ces impacts et les rendre Négligeables à Faibles. L'ancien site industriel démolit et dépollué a été peu propice à l'habitat faunistique et floristique, ce que confirme le rapport Ecotonia.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir Annexe - rapport ECOTONIA "Evaluation des incidences Natura 2000" de décembre 2019 Le projet d'aménagement aura des incidences faibles sur les populations avifaunistiques d'intérêt communautaire. Des incidences négligeables sont estimés sur les populations d'invertébrés et de chiroptères. Les impacts identifiés ne nécessitent pas la réalisation de dossier CNPN.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir Annexe - rapport ECOTONIA "Volet Naturel de l'étude d'impact" de décembre 2019
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site sera aménagé dans une zone industrielle, sur une parcelle prévue à cet effet et historiquement déjà utilisée comme site industriel. L'emprise du projet sera inférieure à l'usage industriel historique et comptera 33 754 m ² d'espaces verts, en nette augmentation par rapport à l'état précédent. Le redéveloppement proposé de cette friche industrielle participe activement à la non artificialisation des sols.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site se trouve plus ou moins concerné par les zones L, b01b, b03b, b05 et B09 du plan de zonage réglementaire du PPRT du Pôle Pétrochimique de Berre. Le bâtiment d'entrepôt lui-même n'intercepte que les zones b05, b03b, b01b et L.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site se trouve en zone B2 du plan de zonage réglementaire du PPRN Retrait-gonflement d'argiles de Berre-l'Etang et de Rognac.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Voir Annexe - rapport LETOURNEUR CONSEIL "Plan de gestion et étude de projet" de décembre 2019 + Revitalisation Zone Vaine Le site recensé comme site BASOL a fait l'objet d'un Plan de Gestion afin de s'assurer que l'état des sols est compatible avec l'usage futur prévu par GEMFI. Des mesures de gestion et le suivi de préconisations sont prévus pour maîtriser le risque sanitaire lié à la pollution des sols existante.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le nombre de rotations de véhicules type Poids Lourds est estimé en exploitation à 250 par jour. Le nombre de rotations des personnes travaillant sur le site + visiteurs est estimé à 285 VL/j (effectif simultané : 140-150 pers.). Les véhicules emprunteront majoritairement les axes RD21, RD20f et RD20c, RD113 et A7, et au-delà, A8 ou encore A54.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	La source de bruit identifiée concernant le projet sera principalement la circulation des véhicules. Le site sera situé dans une zone de bruit définie par le PPBE du département, dû à la circulation de la départementale D21 au Sud du site.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site n'est pas source d'odeurs particulières.</p> <p>Des signalements de nuisances olfactives en lien avec des odeurs d'hydrocarbures sont historiquement recensés sur Berre l'Etang et Rognac (4 mai 2016, 14 mai 2020, outil Signalement Air, ...) en provenance du pôle pétrochimique de Berre</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les vibrations engendrées par le projet, seront limitées à la circulation des engins, poids-lourds. Ces vibrations seront très faibles, et rapidement atténuées.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet sera muni d'un éclairage nécessaire à son bon fonctionnement. Les sources lumineuses correspondront principalement aux éclairages extérieurs des bâtiments et des parkings. Les bâtiments seront peu éclairés en période nocturne, hormis en période hivernale.</p> <p>L'éclairage sera conforme à la réglementation en vigueur.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Rejets limités au fonctionnement de la chaudière destinée au maintien hors gel des installations. Son fonctionnement est donc limité.</p> <p>Pas de rejet atmosphérique de "procédé".</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Sanitaires : Raccordement au réseau d'assainissement de la zone et traitement à la station d'épuration de Rognac. Aucun rejet direct au milieu naturel.</p> <p>Pluvial : réseau séparatif toitures / voiries. Traitement via bassins du site et séparateur hydrocarbures pour les eaux de voiries. Rejet à l'étang de Vaïne après passage par regard existant.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Pas de rejet d'effluent industriel.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Production de déchets non dangereux essentiellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - déchets d'emballages plastiques, papier, carton - palettes défectueuses - déchets de bureaux (papier, carton, ...) <p>Déchets dangereux : boues des séparateurs hydrocarbures</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

L'activité viendra compléter celles déjà existantes sur la zone : Effets cumulés sur les trafics notamment, et en moindre part sur le bruit.

Pour autant, la reconversion d'un site industriel en pôle logistique limitera les nouveaux risques de pollution, déjà clairement identifiée dans le secteur, et s'inscrit pleinement dans les objectifs des PADD de Rognac, Berre l'Etang, et plus largement dans ceux de l'EPCI d'Aix - Marseille Métropole qui identifie l'étang de Berre comme "secteur à enjeux" qu'il convient de reconquérir, notamment en "positionnant la logistique comme une filière d'excellence du territoire" (source : https://www.ampmetropole.fr/sites/default/files/2017-09/AGAM_AUPA_VISIONS_METROPOLITAINES_SECTEURS_ENJEUX_2017_0.pdf).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet a fait l'objet d'une étude architecturale afin d'assurer son intégration dans le paysage et afin de tenir compte de sa localisation au sein des zones L, b et B du PPRT du pôle pétrochimique.

Par ailleurs, les études environnementales qui ont été menées sur le milieu naturel et sur l'état de pollution du site ont fait l'objet de préconisations que le pétitionnaire s'engage à respecter. Dans les deux cas, le respect de ces prescriptions permet d'atteindre un niveau de risque acceptable (négligeable à faible), qu'il s'agisse du risque environnemental ou sanitaire.

Enfin, l'incidence du projet sur le trafic et les niveaux sonores du secteur est jugé tout à fait acceptable. Le pétitionnaire s'engage à faire réaliser des mesures de bruit au démarrage des installations afin de s'assurer du respect des valeurs limites admissibles et des valeurs d'urgence au droit des premiers tiers.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet concerne un bâtiment logistique soumis par ailleurs à enregistrement ICPE rubrique 1510. De nombreuses études environnementales ont déjà été produites permettant de connaître à la fois l'état de pollution du site et les servitudes imposées, les mesures à prendre pour assurer la maîtrise de ces risques (environnementaux et sanitaires) et la nature même du projet n'engendre pas d'impacts notables sur cet environnement, qu'il s'agisse du bruit ou de l'impact lié aux trafics.

En conséquence de quoi il n'est pas jugé nécessaire de soumettre le projet à évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 u r s annexes volon air ment tran mis par le maîtr d'o vrag ou pé i onnair

Veullez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Obj

Chapitre MILIEUX NATURELS : Etudes naturalistes ECOTONIA : -> cf. dossier enregistrement ICPE PJ13
- Volet naturaliste de l'étude d'impact. Décembre 2019
- Evaluation des incidences Natura 2000. Décembre 2019
Chapitre RISQUES : Etudes sur la pollution des sols et gestion des risques : -> cf. dossier enregistrement ICPE PJ32
- Plan de gestion et étude de projet vis à vis de la pollution des sols (dont étude de risque sanitaire). LETOURNEUR CONSEILS SARL, décembre 2019
- Concept de Revitalisation de la Zone Vaine, Mémoire de réhabilitation. LYONDELLBASELL, réunion DREAL du 02/07/2018
Chapitre NUISANCES : -> cf. dossier enregistrement ICPE PJ18
- Mesures de bruit dans l'environnement. APAVE, janvier 2021
- Etude d'impact sur le trafic. APAVE, mars 2021
Chapitre 4.4 PROCEDURES ADMINISTRATIVES : Dossier d'enregistrement ICPE 1510

9. Engag m n t ignat re

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

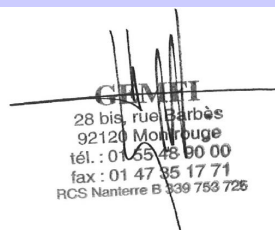
Montrouge

le,

9 juin 2021

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus


GEMFI
28 bis, rue Barbès
92120 Montrouge
tél. : 01 55 48 90 00
fax : 01 47 35 17 71
RCS Nanterre B 339 753 726